

line une petite fille de 11 ans, et plusieurs autres membres de sa famille.

Dès que le calme commença à se rétablir, le Supérieur général, sachant où elle était, lui écrivit, pour lui dire de revenir à Saint-Laurent. Elle y amena la petite orpheline, qui fut placée au pensionnat que l'on venait d'établir. Elle y fit sa première Communion. A 16 ans, elle entra au noviciat, et fut admise à la profession, le 17 juillet 1806, sous le nom de Sœur Saint-Sulpice. La Sœur Thérèse fut renvoyée à Château-Larcher, avec son ancienne Supérieure, au milieu d'une population qui l'appelait de tous ses vœux. Elle y est morte, en 1820, en sorte qu'elle y est restée 50 années, en retranchant cependant de ce nombre les années d'absence, pendant la Révolution.

## CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENTS DES FILLES DE LA SAGESSE A COGNAC, DINAN,  
JOSSELIN ET LALEU, PENDANT LA RÉVOLUTION.

COGNAC.

A Cognac, comme partout ailleurs, les Filles de la Sagesse étaient aimées et respectées des habitants : aussi firent-ils tout ce qu'ils purent pour les conserver le plus longtemps possible. Elles y étaient quatre : Sœur Sainte-Suzanne, Supérieure, Sœur Saint-Timothée, Sœur Saint-Fulgence et Sœur Saint-Paulin. Elles continuèrent à porter leur costume religieux jusqu'à ce que, le 9 octobre 1792, on vint leur intimer officiellement l'ordre de le quitter. L'administration, qui désirait les voir se conformer promptement à cet ordre, afin de les conserver, leur fournit une somme de 400 francs qu'elles pouvaient employer à se procurer des vêtements convenables. A dater de ce moment, on ne les nomma plus que par leur nom de famille. Néanmoins la Supérieure continua à signer les reçus de son nom de religion, et entre elles elles conservaient également leur premier nom.

Malheureusement l'administration de l'hospice fut changée, et confiée à des hommes aussi hostiles aux Sœurs que les autres leur étaient favorables. On voulut exiger d'elles le serment, qu'elles refusèrent constamment de prêter. Plusieurs fois on les fit comparaître au district, pour leur arracher ce serment, mais toujours inutilement.

Aussi eurent-elles à supporter toutes sortes de persécutions, jusqu'à ce qu'on en vint à les chasser avec brutalité, au mois de février 1794.

Voici la délibération prise à ce sujet par le district de Cognac :

« Société populaire.

« Extrait du procès-verbal de la séance du 18 Pluviose, an 2 de la République une et indivisible (8 février 1794).

« Sans liberté point de bonheur.

« On fait lecture d'une lettre de l'administration de l'hôpital qui annonce que le fanatisme, la bêtise et l'aristocratie infectent des filles de l'hôpital ci-devant Religieuses de la Sagesse ; que cet état de choses ne permet pas de laisser plus longtemps les malheureux pauvres malades et les braves soldats de la République à leurs soins ; que d'ailleurs ces filles se refusant au serment de la liberté et de l'égalité, la loi les considère comme suspects et veut qu'elles soient traitées comme telles. C'est pourquoi ladite administration invite la Société à lui indiquer de bonnes et braves républicaines, pour les remplacer de suite et ne pas laisser plus longtemps souffrir nos pauvres et nos malades.

« La délibération mise aux voix, il a été arrêté que la Société s'en occuperait comme travail d'ordre du jour.

« A quoi procédant, les citoyennes Imbaud, épouse et fille du citoyen Imbaud, chirurgien major du 1<sup>er</sup> bataillon de la Charente, au service de la République, et la citoyenne veuve Daniau ont été désignées, au milieu des acclamations générales tant de l'enceinte que des tribu-

nes. Ladite désignation faite, il a été arrêté que le présent procès-verbal sera rédigé et adressé aux administrateurs de l'hôpital. »

Deux agents nommés par l'administration allèrent, le lendemain matin, à 9 heures, signifier aux Filles de la Sagesse qu'il fallait sortir de l'hôpital dans le plus bref délai. La Supérieure, en leur donnant les clefs, réclama certains objets qui appartenait aux Sœurs. On voulut bien les leur remettre, après en avoir fait soigneusement l'inventaire. Cet inventaire est signé par Albert et Sarrazin, commissaires de l'administration.

Les infortunées Religieuses sont donc forcées de quitter l'hôpital, emportant avec elles quelques paquets de vêtements. Les voilà dans la rue, sans savoir où diriger leurs pas. Il ne faut pas oublier que c'est au moment de la plus grande tempête révolutionnaire. Les habitants du faubourg, dans lequel se trouve l'hôpital, gémissaient en secret sur le sort de ces innocentes victimes qu'ils aimaient ; mais personne n'osait leur porter secours ou leur offrir un abri, de peur de se compromettre. Ne sachant où se retirer, elles déposent leurs paquets au coin d'une rue, pour s'asseoir dessus et se reposer. Là elles passent le reste du jour, faisant oraison, récitant leur chapelet et adressant à Dieu d'autres prières ferventes. Cependant la nuit approchait avec ses ténèbres et son froid d'hiver. Elles songeaient à ramasser leur petit bagage et à chercher un misérable réduit pour s'y retirer, lorsque la divine Providence vint à leur secours.

De charitables demoiselles, du nom de Laroque, ayant été informées de la position cruelle des Sœurs, profitèrent de la nuit tombante pour leur faire dire de se rendre à leur maison de campagne appelée le *Portail*, qui n'était

pas éloignée. Elles s'y rendirent elles-mêmes par un chemin détourné et prodiguèrent aux infortunées Religieuses tous les soins possibles. Elles les gardèrent pendant trois mois dans leur maison, leur procurant de l'ouvrage et particulièrement du tricot.

La divine Providence, qui avait ouvert cet asile à ces ferventes et courageuses Filles de la Sagesse, vint les y chercher pour leur confier d'autres malheureux. Ces mêmes hommes qui les avaient indignement chassées de l'hôpital ne tardèrent pas à comprendre qu'ils ne pouvaient pas se passer d'elles, et ils regrettèrent vivement de les avoir ainsi maltraitées.

A quelques lieues de Cognac se trouvait le château du Bourg qui servait alors de prison. On y avait entassé des gens de toutes sortes, surtout un grand nombre de prisonniers espagnols.

La maladie, favorisée par la misère et la malpropreté, y faisait d'affreux ravages. La peste qui régnait déjà dans le château menaçait tout le pays. L'autorité sentait le besoin d'avoir des personnes dévouées pour soigner tous ces malades. Va-t-on recourir à de *bonnes et braves* républicaines, comme on l'a fait pour l'hôpital? Oh! non; on savait alors ce qu'elles valaient. On eût bien préféré les Sœurs; mais où les trouver?

Les demoiselles Laroque, ayant eu connaissance de ce qui se passait, le firent savoir aux Sœurs, qui n'eurent pas de peine à quitter leur paisible retraite, pour voler au secours de cette foule de misérables, dont personne n'osait approcher. Elles furent reçues à Bourg comme des anges du ciel; c'était bien aussi le Dieu du ciel qui les envoyait. Elles restèrent plusieurs mois dans cette prison, où elles donnèrent des preuves multipliées du plus admirable dévouement.

L'hospice de Cognac était gouverné, depuis le départ des Sœurs, par les citoyennes Imbaud et Daniau. Un prêtre assermenté, nommé Mascureau, en était le directeur. Celui-ci, voyant le désordre qui régnait dans la maison, et fatigué des plaintes continuelles des malades, adressa un rapport au district pour l'informer de ce qui se passait. Les citoyennes Imbaud et Daniau, forcées de comparaître, furent convaincues d'insubordination et de mauvaise gestion des biens de l'hôpital. Il fallait les remplacer; le dénuement de la maison l'exigeait absolument. L'occasion était favorable; le nombre des prisonniers et des malades diminuait tous les jours à Bourg. On proposa aux Sœurs de rentrer à l'hôpital; elles ne pouvaient s'y refuser.

Le jour où les Filles de la Sagesse reparurent à Cognac, après onze mois d'absence, fut un jour de fête pour toute la ville, en même temps qu'un jour de triomphe pour la religion qui était encore, sur tous les points de la France, plongée dans le deuil et en proie aux plus cruelles persécutions. Les Sœurs conduisaient avec elles le reste des prisonniers et prisonnières malades qui étaient au château du Bourg. Ces malheureux, les voyant partir, s'étaient mis à jeter des cris lamentables. On ne put les apaiser qu'en leur permettant de suivre leurs bienfaitrices. On les plaça sur une charrette, et ils entrèrent ainsi à Cognac tout rayonnants de bonheur.

Les Sœurs étaient toujours au nombre de quatre. La Sœur Saint-Paulin, qui était de l'île de Ré, consentit, à la demande de son père, à aller passer quelque temps dans sa famille, en sortant de l'hôpital; mais quand elle apprit que ses Sœurs soignaient les malades dans le château du Bourg, elle s'y rendit et rentra avec elles à Cognac. Elles reprirent à l'hôpital l'exercice de leurs

emplois ; elles étaient entourées d'une grande quantité de malades. On continua à les appeler par leur nom de famille, et elles conservèrent leur habit séculier jusqu'à ce qu'il leur fût permis de revêtir leur saint habit religieux. Peu après leur rentrée à l'hôpital, la Sœur Bruno, qui sortait des prisons de Brouage, vint les rejoindre ; ce fut alors que la Sœur Timothée quitta Cognac, pour se rendre à Louvigné, où nous la retrouverons plus tard.

DINAN.

Les Filles de la Sagesse de Dinan, ayant refusé le serment qu'on leur demandait, furent emprisonnées et reléguées dans une maison d'arrêt, pendant deux ans. Elles y étaient souvent visitées par une de leurs anciennes élèves, M<sup>lle</sup> Jeanneton Fleury, qui devint plus tard Fille de la Sagesse sous le nom de Sœur de la Résurrection, puis, en 1830, Supérieure générale de la Congrégation.

Cette jeune personne, toute dévoué aux Sœurs, s'informait en ville de tout ce qui pouvait les intéresser, vu les circonstances, et allait leur en rendre compte. La Sœur Saint-Stanislas était la Supérieure ; elle avait pour compagnes les Sœurs Saint-Fabien et Saint-Zozime. Dans la prison se trouvaient beaucoup de Religieuses cloîtrées. L'une d'elles avait une écriture magnifique. Les Filles de la Sagesse la prièrent de vouloir bien donner des leçons à la jeune personne qui venait les voir ; elle y consentit volontiers. C'est par ce moyen que Mademoiselle Fleury forma son écriture qu'elle utilisa bientôt, à l'avantage de la maison de Dinan, et plus tard de toute la Congrégation.

Pendant que les Sœurs étaient en prison, on vendit leur maison et tout leur mobilier. Plusieurs personnes charitables achetèrent leurs meubles, afin de pouvoir les leur rendre ; ce qu'elles ont fait. La maison fut vendue à M. Duval, médecin ; c'était un républicain qui se faisait passer pour plus méchant qu'il n'était, comme nous allons le voir.

A leur sortie de prison, les Sœurs, voyant que l'éducation des enfants avait été entièrement négligée, songèrent aussitôt à établir une maison d'instruction. La Supérieure était âgée et infirme ; mais elle laissait agir la Sœur Saint-Fabien, qui avait toute sa confiance et qui la méritait, non point par des talents extraordinaires, mais par les vertus qui font une bonne Religieuse et les qualités qui font une excellente maîtresse de classe. On loua une maison appelée la Victoire, pour y établir un pensionnat, où se trouvèrent bientôt réunies toutes les jeunes personnes distinguées de la ville. M<sup>lle</sup> Fleury s'était jointe aux Sœurs pour donner des leçons d'écriture, et s'attirait l'admiration de tout le monde. Quand elle quitta la maison, pour se rendre au noviciat de Saint-Laurent, elle fut remplacée, dans le même emploi, par une autre élève des Sœurs, qui entra aussi en religion sous le nom de Sœur Théodoric.

Tout marchait bien ; mais il fallait payer le loyer de la maison qui était considérable. Un jour que les Sœurs s'entretenaient entre elles de toutes les faveurs que Dieu leur avait accordées : « Cela est vrai, dit la Sœur Zozime, le bon Dieu a beaucoup fait pour nous ; mais cependant où allons-nous prendre de l'argent, pour payer ce loyer qui absorbe à lui seul tout le petit profit du pensionnat ? — Le bon Dieu y pourvoira », reprit la bonne Supérieure. Elles en étaient là, lorsqu'elles virent entrer

dans leur cour un homme redouté : c'était M. Duval, le terrible républicain qui avait acheté leur maison. Les Sœurs sont émues ; mais elles se promettent de faire bonne contenance et de montrer à cet homme que la religion sait pardonner.

Il frappe à la porte ; les Sœurs se lèvent ensemble, vont au-devant de lui et le reçoivent avec de grandes démonstrations de politesse, comme s'il était l'un de leurs bienfaiteurs. Il ne s'attendait pas à une pareille réception, et il ne put s'empêcher d'en témoigner aux Sœurs sa surprise. « Mais vous vous méprenez, citoyennes, leur dit-il ; vous ne devriez pas me recevoir comme vous faites. Ignorez-vous que je suis un terroriste, un chaud révolutionnaire, et que je ne vous ai fait que du mal ? — Monsieur, lui répondirent-elles avec douceur, la religion nous fait un devoir de pardonner et d'oublier le mal qu'on aurait pu nous faire. — Ne savez-vous point que c'est moi qui ai acheté votre maison ? — Vous pouviez, Monsieur, avoir de bons motifs, en le faisant. »

Ces paroles mirent le comble à son étonnement ; il ne comprenait pas comment les Sœurs pouvaient lui parler avec tant de sang-froid, avec tant de résignation. « Eh bien ! mes Sœurs, reprit-il en changeant de ton, vous ne vous êtes pas trompées. Je l'ai fait par un bon motif. Si je ne l'eusse point achetée, vous n'en eussiez probablement jamais joui ; et, en ce moment, je viens vous dire qu'elle est à votre disposition. Vous pouvez y entrer dès aujourd'hui, si vous voulez. Il y a des réparations à faire ; je me ferai un devoir et un bonheur de vous aider à les exécuter. »

Les Sœurs, agréablement surprises de ce qu'elles entendaient, ne savaient comment exprimer leur joie et leur reconnaissance. M. Duval se retira, heureux

d'avoir fait une bonne action, et sûr de n'avoir pas obligé des ingrates. Les Filles de la Sagesse n'ont point oublié leur bienfaiteur, et, sans parler des prières ferventes qu'elles ont adressées pour lui au ciel, elles ont fait gratuitement au pensionnat l'éducation de plusieurs jeunes personnes sans fortune, appartenant à sa famille.

JOSSELIN.

Ce fut le 4 novembre 1789, que les Filles de la Sagesse prirent le gouvernement de l'hôpital de Josselin. La Sœur Sainte-Hélène, native du Canada, qui portait dans le monde le nom de Mayer, et qui avait fait profession, le 16 septembre 1773, y fut envoyée comme Supérieure, avec la Sœur Saint-Clément, dont la profession avait eu lieu, le 15 septembre 1788. Elles faisaient beaucoup de bien dans cet hôpital, et elles étaient généralement aimées de toute la ville. Mais elles ne pouvaient manquer d'éprouver elles-mêmes les effets de cet orage formidable qui bouleversait la France. Elles furent emprisonnées dans l'une des tours du château de Josselin, où elles demeurèrent renfermées pendant huit mois. M. l'intendant, qui savait tout le bien qu'elles avaient fait dans l'hôpital, fit son possible pour leur adoucir les rigueurs de la prison, en leur faisant porter des lits. Une des habitantes de la ville, M<sup>lle</sup> Nouët, allait tous les jours leur quêter de la nourriture.

Pendant ce temps-là, les pauvres et les malades ne cessèrent de faire éclater leurs plaintes contre les directrices qui avaient remplacé les Religieuses, et qui les laissaient manquer de tout, ne songeant qu'à s'enrichir elles-mêmes, en volant le bien de l'hôpital. Ils firent

tant d'instances auprès des administrateurs qu'ils obtinrent le retour des Sœurs dans cette maison, où régnait le plus affreux désordre. Les directrices infidèles en furent ignominieusement chassées, comme elles le méritaient. Les pauvres étaient embarrassés pour exprimer tout le respect dont ils étaient pénétrés envers les Sœurs, tant le titre de confesseurs de la foi, dont elles étaient revêtues, faisait d'impression sur l'esprit de ces bonnes gens, qui, malgré leur grossièreté et leur ignorance, savaient bien néanmoins rendre hommage à la vertu.

On ne peut dire tout le bien que la Sœur Sainte-Hélène fit dans cette maison, pendant les jours mauvais. Elle eut souvent occasion de faire éclater son zèle et sa charité en faveur des victimes de l'un ou de l'autre parti politique. A quelque opinion qu'appartinssent les malades et les blessés qu'elle avait à soigner, tous étaient assurés de trouver en elle une mère. Un jour qu'il y avait à l'hôpital un grand nombre de républicains, lesquels avaient été blessés dans un combat, aux environs de Josselin, elle vit arriver les royalistes qui venaient d'être vainqueurs dans une nouvelle lutte. Ils étaient furieux contre leurs ennemis, dont la conduite était véritablement indigne, et ils étaient bien décidés à user de représailles, en mettant à mort tous les soldats de la république qui leur tomberaient sous la main. C'est dans ce dessein qu'ils se rendaient à l'hôpital. La Sœur Hélène, transportée d'un saint zèle, va à leur rencontre, et leur présentant un crucifix qu'elle tient élevé dans sa main : « Messieurs, leur dit-elle, frappez celui-ci, avant de frapper mes malades. » A ces mots les royalistes sont désarmés et se retirent, sans faire aucun mal à leurs adversaires.

## LALEU.

Si nous parlons ici de Laleu en particulier, c'est moins à cause des Filles de La Sagesse que pour conserver le souvenir d'un homme dont la conduite à leur égard a mérité toute leur reconnaissance. M. Jacques Roy, maire de la commune, homme de cœur et d'énergie, sut tellement défendre les Sœurs contre leurs ennemis qu'il les conserva dans leur établissement, pendant toute la Révolution. Quelques républicains voulaient les faire conduire en prison à Brouage; il s'y opposa avec force, disant qu'elles ne faisaient que du bien à tout le monde et qu'il répondait d'elles vie pour vie. Elles n'abandonnèrent donc point leur maison; seulement elles furent obligées, comme partout, de quitter leur habit religieux pour prendre un vêtement séculier.

Les bonnes dispositions du maire ne purent cependant empêcher la nation de s'emparer d'une grande partie des biens de l'établissement, qui était fort riche alors, et qui est pauvre maintenant. Il possédait une assez grande étendue de vignes et de terres labourables. La maison était bien meublée. Depuis la Révolution, et jusqu'à ce jour, on peut dire que les Sœurs de Laleu n'ont point cessé d'être entourées du plus grand respect et de la plus grande estime par tous les habitants de la commune, à laquelle elles n'ont point cessé non plus de faire du bien.